

Centre international de traduction littéraire de Banff (BILTC)

Directrice: Linda Gaboriau

Du 12 juin au 2 juillet 2005

Date limite de réception des candidatures: 1 décembre 2004

- Renseignements généraux
- Admissibilité
- Processus de sélection
- Modalités de la demande
- Coûts et aide financière

Renseignements généraux

Le Centre international de traduction littéraire de Banff, créé sur le modèle des centres internationaux de traduction littéraire en Europe, figure comme le premier en son genre en Amérique du Nord, et il revêt un cachet clairement nord-américain. Le séjour en résidence a pour principal objectif d'offrir aux traducteurs, dans le cadre d'une communauté internationale de traducteurs littéraires, une pleine période de travail sur une œuvre en cours. Les traducteurs peuvent également, le cas échéant, solliciter une résidence à deux - allant jusqu'à une semaine - avec un écrivain dans le dessein d'approfondir, en consultation avec ce dernier, leur connaissance des intentions et du contexte de l'ouvrage à traduire. Seront également disponibles à cette fin la directrice du programme et deux traducteurs-en-résidence chevronnés. Trois ou quatre fois par semaine les participants se réunissent pour consulter leurs collègues traducteurs ainsi que les traducteurs expérimentés en résidence, ou pour écouter des conférences et des lectures publiques faites par les écrivains invités.

Le programme s'adresse aux traducteurs littéraires de quelque langue que ce soit, venant du Canada, du Mexique et des États-Unis, ainsi qu'aux traducteurs des autres pays œuvrant sur les littératures des deux Amériques. Depuis deux ans, le Centre a reçu des traducteurs de plus de dix pays travaillant dans treize langues différentes. Des écrivains provenant du Canada, des États-Unis et du Mexique ont été invités à passer une semaine à Banff pour discuter avec leurs traducteurs de l'étranger.

Les traducteurs littéraires peuvent aussi soumettre tout au long de l'année une demande pour une résidence indépendante dans le cadre du programme *Leighton Studios*.

Admissibilité

Le programme de résidence est ouvert aux traducteurs littéraires établis qui ont publié au moins un livre ou l'équivalent. Les projets admissibles comprennent les traductions d'œuvres de fiction, d'essais, de recueils de poésie, de littérature de jeunesse et de pièces de théâtre.

Processus de sélection

La sélection des participants sera faite par le conseil consultatif du BITLC sur examen des dossiers. Ce conseil est formé de la directrice du programme et de traducteurs littéraires représentant les associations du Canada, du Mexique et des États-Unis. Les deux traducteurs-consultants seront choisis en fonction des projets retenus. L'inscription est limitée à 15 traducteurs.

Modalités de la demande

Tous les candidats doivent fournir:

* Une cotisation de 57 \$ CAN non remboursable couvrant les frais d'administration ainsi qu'un formulaire de demande dûment rempli;

* Le curriculum vitae du traducteur et celui de l'auteur dont l'œuvre est en cours de traduction;

* Une description du projet de traduction (p. ex., roman, recueil de poèmes, essais, etc.); la date de publication prévue, le cas échéant; une description de ce que le traducteur compte réaliser durant son séjour, ainsi que la durée de séjour projetée (séjour minimum pour les traducteurs: deux semaines). Si le traducteur le souhaite, il peut également faire une demande de corésidence avec l'auteur.

* Un échantillon de la traduction (5 à 10 pages) accompagné de l'extrait correspondant du texte original;

* Une autorisation écrite de l'auteur (ou son agent) pour entreprendre la traduction;

* Compléter le "[Questionnaire et liste de documentation d'appui](#)". Envoyer par télécopieur au Office of the Registrar.

* Note: Les pièces du dossier doivent être imprimées, à double interligne, sur papier de qualité non relié. Les feuilles perforées ou les exemplaires à reliure cerlox ne sont pas acceptés. Comme les dossiers doivent être photocopiés pour les membres du conseil, veuillez ne pas utiliser d'agrafes. Les documents soumis ne seront pas retournés. Les demandes qui ne se conforment pas aux critères susmentionnés pourraient être rejetées.

* Soumissions électroniques: Le formulaire de demande est disponible en ligne et peut être soumis par voie électronique. La documentation d'appui peut être également envoyée électroniquement en document joint à l'adresse suivante: arts_info@banffcentre.ca. La date limite s'applique également à ces pièces. Les documents joints doivent nous parvenir sous un format de traitement de texte reconnu, de préférence Microsoft Word. Nous acceptons aussi le format RTF (Rich Text Format). Veuillez indiquer clairement sur tous les documents qu'ils accompagnent une demande de résidence dans le cadre du BITLC.

À part l'échantillon de traduction et l'extrait de l'original ainsi que l'autorisation de

l'auteur, toute la documentation de soutien doit être rédigée en anglais, en français ou en espagnol.

Coûts et aide financière

Frais de participation au programme: 371 \$/semaine

Hébergement: 357 \$/semaine

Forfait-repas: 132 \$/semaine

Les traducteurs qui seront acceptés dans le programme recevront une bourse couvrant leurs frais de participation. Il existe aussi une **possibilité d'aide financière** pour le coût de l'hébergement et des repas. Les candidats qui souhaitent s'en prévaloir doivent l'indiquer sur le formulaire de demande. Les candidats sont encouragés à s'adresser au conseil des arts et aux organismes de leur région pour obtenir un soutien financier couvrant les frais de voyage.

Conseil consultatif

Pour l'American Literary Translators Association (ALTA):

Breon Mitchell (Président) et Carolyn Tipton

Pour l'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATTLC):

Louis Jolicœur et Susan Ouriou

Pour le Mexique: Silvia Pratt et Hernan Lara Zavala